



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
5 mars 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2009

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2009
(19-22 janvier 2009, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur	2
II. Questions financières, budgétaires et administratives	4
III. Programmes de pays et questions connexes	6
IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	8
V. Fonds d'équipement des Nations Unies	10
VI. Égalité des sexes au PNUD	11
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	13
VIII. Rapport au Conseil économique et social	15
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	17
Réunion d'information sur l'élaboration de la politique du FNUAP en matière d'évaluation ...	20
IX. Programmes de pays et questions connexes	21
X. Questions diverses	21
Annexe	
Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial	23



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 22 janvier.

2. Le Conseil, conformément à l'article 49 de son règlement intérieur, a élu pour 2009 le Bureau suivant :

Président :

S. E. M. Mohammad Khazaei (République islamique d'Iran)

Vice-Présidents :

M. William Exantus (Haïti)

M. Jeroen Steeghs (Pays-Bas)

M. Dragan Micić (Serbie)

M. Omary Mjenga (République-Unie de Tanzanie)

3. Après avoir été élu, le nouveau Président du Conseil a fait une déclaration liminaire. Il a également annoncé que l'Administrateur du PNUD avait décidé de ne pas briguer un second mandat, ce qui signifiait que la présente session serait la dernière à laquelle il assisterait.

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/L.1). Il a également adopté le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2008 (DP/2009/1) et son rectificatif (DP/2009/1/Corr.1). Enfin, il a adopté le plan de travail annuel pour 2009 (DP/2009/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2009.

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008 figurent dans le document DP/2009/2, et celles adoptées à sa première session ordinaire de 2009, dans le document DP/2008/8, qui peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat du Conseil, à l'adresse www.undp.org/execbrd.

6. Le Conseil, dans sa décision 2009/8, a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2009 :

Session annuelle : 26 mai-5 juin 2009 (New York)

Deuxième session ordinaire : 8-11 septembre 2009

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur

7. L'Administrateur a remercié les délégations de l'appui qu'elles ont accordé au PNUD depuis qu'il a pris ses fonctions auprès du Programme. Le Conseil avait été amené à prendre un certain nombre de décisions difficiles. La crise économique mondiale risquait d'avoir des répercussions sur la croissance, du fait de la mondialisation et de l'interdépendance croissantes du système financier. Poursuivre sur la voie du développement constituait la seule manière d'atténuer les effets que la crise risquait d'avoir sur les plus pauvres partout dans le monde.

8. L'Administrateur a notamment évoqué les sujets suivants :

a) *Rendre l'ONU plus cohérente, efficace et efficiente*, et, pour ce faire, poursuivre l'harmonisation du système des Nations Unies;

b) *Le PNUD et l'interdépendance mondiale*, ainsi que la nécessité de relier davantage l'action menée au niveau des pays à celle entreprise au niveau mondial;

c) *Les enjeux de la sécurité et l'action menée par le PNUD* pour améliorer et consolider la sécurité de ses locaux dans les lieux d'affectation les plus névralgiques;

d) *La mobilisation et la gestion des ressources*, les contributions au titre des ressources de base pour 2008 ayant atteint près de 1,1 milliard de dollars;

e) *La responsabilité et la transparence*, y compris les mesures prises pour améliorer la communication de l'information relative aux programmes, aux questions financières, aux opérations d'achat, aux ressources humaines et aux questions juridiques, sur 90 des sites Web des bureaux de pays du PNUD;

f) *Les opérations réussies du PNUD dans le monde*, parmi lesquelles l'appui aux processus électoraux, l'action en matière de développement humain, le renforcement des capacités en vue de lutter contre les changements climatiques et l'aide prêtée aux pays soucieux de tirer parti du Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. L'Administrateur a souligné qu'il importait de toujours continuer à trouver un terrain d'entente afin que le Conseil d'administration et le PNUD puissent trouver des solutions en temps de crise. Il était aussi indispensable que les personnels du PNUD poursuivent leur action dans le monde entier.

10. Les délégations ont remercié l'Administrateur et lui ont exprimé leur admiration pour son action à la tête du Programme en ces temps difficiles. Plusieurs d'entre elles ont demandé que les moyens financiers et l'aide au développement soient maintenus, voire augmentés, pour faire face à la tourmente économique. À leurs yeux, le PNUD devait disposer d'un financement stable et sur le long terme afin d'exécuter ses activités en matière de développement. Les pays industrialisés devaient s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé pour leur aide publique au développement, à savoir 0,7 % de leur produit intérieur brut. Certaines délégations ont prié le PNUD de commencer à adapter et à réorienter ses plans compte tenu de la crise économique mondiale. D'autres lui ont demandé de continuer à dresser le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Des délégations ont prié le PNUD de continuer à axer son action sur la crise et la relance, l'efficacité de l'aide, le renforcement des capacités et l'amélioration de la cohérence et de l'harmonisation afin que le système des Nations Unies soit plus que la somme de ses parties. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait saisir l'occasion d'harmoniser le plan stratégique et l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, et elles ont prié le PNUD de s'employer à améliorer la coordination entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les programmes de pays et les plans nationaux de développement.

12. Les délégations ont constaté que le cadre de responsabilisation du PNUD avait permis d'améliorer la transparence et d'obtenir des gains d'efficacité, et elles ont

demandé que l'on progresse encore sur cette voie. Une délégation a pris note des progrès faits par le PNUD pour ce qui était de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, tout en soulignant qu'il fallait aller de l'avant. Plusieurs délégations ont prié le PNUD de s'employer plus systématiquement à assurer une meilleure représentation des femmes au sein du Programme et d'accorder une priorité plus élevée à l'équilibrage des effectifs masculins et féminins. Nombre de délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait éviter d'instrumentaliser l'action du PNUD, mais au contraire l'aider à demeurer neutre et impartial s'agissant de l'assistance au développement. Ces mêmes délégations ont demandé que le choix d'un nouvel administrateur soit équitable et transparent et qu'il tienne compte des vues et opinions tant des pays en développement que des pays bailleurs de fonds.

II. Questions financières, budgétaires et administratives

Classification des coûts

13. L'Administrateur associé du PNUD, présentant le rapport sur la classification des coûts, a rappelé que cette étude faisait suite aux décisions 2007/33 et 2008/1 et qu'elle proposait un cadre conceptuel préliminaire et un schéma directeur en vue de la mise en place au PNUD d'un système de classification des coûts plus transparent et davantage axé sur les résultats.

14. Exposant ce cadre conceptuel, l'Administrateur associé a rappelé la contribution du PNUD aux programmes de pays afin que les stratégies nationales de développement puissent être mises en œuvre. La classification actuelle des coûts ne permettait pas au PNUD de s'adapter à l'évolution de la demande des pays en matière d'activités opérationnelles, de transfert des connaissances et de services consultatifs.

15. L'Administrateur associé a ensuite présenté le schéma directeur, qui repose sur :

a) *Trois principes directeurs* : Identification et attribution transparentes des coûts, rationalisation et simplification des catégories de coûts et alignement de la classification des coûts sur le modèle d'activité, le plan stratégique et le plan de financement;

b) *Trois grandes catégories de coûts* : Développement, gestion et activités à des fins spéciales. La catégorie développement comportera trois catégories subsidiaires, à savoir programmes, activités visant à l'efficacité des programmes et coordination des activités de développement des Nations Unies;

c) *Absence d'incidences financières* : Le montant total des coûts classés selon le système retenu pour le présent exercice biennal diminuerait, tandis que celui des coûts classés selon le système retenu pour les arrangements actuels en matière de programmation augmenterait, du fait de l'introduction de la catégorie subsidiaire activités visant à l'efficacité des programmes.

16. L'Administrateur associé a réaffirmé que le PNUD entamerait des consultations à ce sujet lors de la session annuelle de 2009, de manière à ce que la nouvelle classification des coûts puisse être examinée dans le cadre de l'adoption du projet de budget d'appui biennal pour 2010-2011 et de l'examen à mi-parcours des

arrangements en matière de programmation pour 2008-2011, à la deuxième session ordinaire de 2009. Il a rappelé les directives que le Conseil d'administration avait données, ainsi que ses observations sur la nécessité d'harmoniser les fonds et programmes, particulièrement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP, en tenant compte de la mission et des modèles d'activité qui leur étaient propres.

17. L'Administrateur associé a prié le Conseil de prendre note du rapport sur la classification des coûts et de noter qu'il importait de classer ces derniers de manière plus transparente, stratégique et harmonisée. Il a indiqué que certains cas spéciaux s'étaient posés, à savoir :

a) *Autorisation spéciale de la banque centrale du Zimbabwe* en vue d'utiliser des dollars des États-Unis pour faciliter la poursuite de l'action humanitaire menée par l'équipe de pays des Nations Unies;

b) *Échelonnement sur une période de trois ans* de la fourniture au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à titre exceptionnel, d'un montant de 6 millions de dollars, conformément à la décision 2007/34 du Conseil; *et, en conséquence,*

c) *Décision prise par l'Administration de fournir au FENU des ressources* à hauteur de 5 millions de dollars en 2009, 3 millions de dollars en 2010 et 1 million de dollars en 2011, comme suite à la décision 2007/34 du Conseil – au titre de laquelle le PNUD doit fournir au Fonds, à titre exceptionnel, un montant de 6 millions de dollars pour 2008 –, l'objet étant d'éviter des variations abruptes d'une année à l'autre au cours de cette période.

18. De nombreuses délégations ont demandé la tenue de nouvelles réunions d'information sur les incidences de la nouvelle classification des coûts sur les arrangements en matière de programmation et sur les budgets, car c'était à ce stade que se poseraient des questions plus pointues et plus précises. Elles ont noté que l'adoption des trois sous-catégories proposées – programmes, activités visant à l'efficacité des programmes et coordination des activités de développement des Nations Unies – aurait des incidences sur l'imputation des coûts aux programmes relatifs au développement.

19. Plusieurs délégations ont réclamé davantage de logique et de transparence dans la budgétisation afin qu'elle soit représentative de l'évolution du modèle d'activité. Certaines ont noté que les pratiques antérieures de budgétisation pourraient servir de modèle logique et ont dégagé six aspects fondamentaux que le PNUD devrait examiner, à savoir : les critères présidant à l'établissement des coûts relatifs à l'efficacité des programmes et à la coordination des activités; l'adoption d'une démarche parallèle concernant le budget d'appui biennal et les arrangements en matière de programmation, afin que le Conseil d'administration puisse comparer les deux systèmes de classification; l'harmonisation des systèmes du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF; une présentation claire des gains d'efficacité; la poursuite de la méthode consistant à utiliser les coûts indirects variables pour déterminer le taux de recouvrement des coûts; et l'adhésion au nouveau cadre conceptuel proposé.

20. Plusieurs délégations ont souligné que l'élaboration du nouveau système devait tenir compte du plan stratégique afin que les membres du Conseil puissent se prononcer sur les résultats en connaissance de cause. Une délégation s'est demandé si la marge de manœuvre exigée par le plan stratégique pouvait être prise en compte

pour le calcul des ressources au titre du budget ordinaire et des programmes. Une autre a demandé que la fourniture de services d'appui soit prise en compte dans la méthode de calcul de recouvrement des coûts. Nombre de délégations ont réaffirmé qu'il fallait que les prévisions de dépenses soient établies de manière transparente, qu'elles soient axées sur les résultats et qu'elles soient cohérentes; il fallait en outre simplifier et harmoniser l'agencement du budget. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la classification des coûts au PNUD (DP/2009/3).

III. Programmes de pays et questions connexes

21. L'Administrateur associé a rappelé que, comme le veulent les décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes de pays sont approuvés selon la procédure d'accord tacite. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, la République bolivarienne du Venezuela, la République du Congo et le Timor-Leste.

22. L'Administrateur associé a rendu compte de manière circonstanciée de la mission qu'il a effectuée en Haïti, en faisant une large place à l'action du PNUD en matière de création d'emplois et d'aide humanitaire, ainsi qu'au concours apporté aux organismes publics relevant de la justice et de la police. Il a indiqué que la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale aux fins du développement prenaient de l'ampleur, notamment dans l'agriculture, la gestion des déchets solides et la formation des magistrats. Il a informé le Conseil de la révision à la hausse de l'allocation de crédits destinée à Haïti au titre des ressources de base (qui est passée à 22 290 000 dollars) et des autres ressources (116,2 millions de dollars), comme le Conseil l'avait préconisé.

23. Deux délégations se sont déclarées satisfaites de l'approbation du programme pour leur pays et ont indiqué dans quels grands domaines d'activité l'assistance et les conseils prêtés par le PNUD devaient aider à préserver les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les délégations ont également remercié le PNUD pour l'esprit de coopération et la symbiose qu'il a su créer, et ont déclaré compter sur de nouveaux progrès vers la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau national. Une délégation a annoncé qu'elle verserait une contribution volontaire au PNUD en 2009.

République populaire démocratique de Corée

24. À la deuxième session ordinaire de 2008, le PNUD avait présenté un document d'orientation en vue de la reprise éventuelle de ses activités en République populaire démocratique de Corée (DP/2009/8), auquel le Conseil avait donné son assentiment. À la première session ordinaire de 2009, l'Administrateur associé et l'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique ont présenté des informations actualisées sur les résultats de la mission technique et des discussions tenues avec les autorités, à Pyongyang, en octobre 2008. Ces discussions se fondaient entièrement sur la décision 2007/12, ainsi que sur la décision prise oralement, que l'Administrateur associé a exposée, et sur le rapport confidentiel sur les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée pour la période 1999-2007 (rapport Nemeth).

25. Outre les mesures exposées dans la proposition formulée par l'Administration en vue de la reprise des opérations, le Directeur régional a fourni un complément

d'information sur les principales modalités d'exécution des activités liées à cette reprise auxquelles la République populaire démocratique de Corée avait donné son accord. Il a donné son assurance que le PNUD s'employait à donner suite à toutes les recommandations concernant l'amélioration de la gestion des programmes formulées dans le rapport Nemeth, notamment en ce qui concernait :

a) *La gestion des ressources humaines*, et en particulier l'abandon du recrutement, par le Gouvernement, des personnels nationaux, la mise en place de procédures de recrutement plus concurrentielles, l'évaluation et la sélection des candidats exclusivement par le PNUD, la conclusion, sans intermédiaires, d'un accord avec le candidat sélectionné en vue de son recrutement, et le versement des traitements et indemnités directement aux personnes recrutées;

b) *Les questions financières et les transactions bancaires*, y compris pour ce qui est des versements effectués localement en monnaie locale et l'acceptation, par les autorités nationales, des normes bancaires fixées par le PNUD pour ses opérations partout dans le monde;

c) *Le renforcement du contrôle de l'exécution et de l'évaluation*, au moyen du recrutement, auprès du bureau de pays, d'un spécialiste international en la matière, de la visite périodique des sites de projets et de la communication d'information en vue de rendre périodiquement et largement compte de l'application des mesures décidées et de l'état d'avancement de l'ensemble du programme. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a accepté que le PNUD puisse sans restriction aucune se rendre sur les sites de projets et il a donné l'assurance que le PNUD pourrait directement vérifier si l'emploi qui est fait de tous les matériels et moyens mis à la disposition des projets est approprié. Toutes ces mesures seront intégrées à l'application d'un plan circonstancié de contrôle de l'exécution et d'évaluation;

d) *La transparence dans la communication des résultats*, selon les normes qui s'appliquent aux autres programmes du PNUD de par le monde, y compris la présentation, sur le site Web accessible à tous que le PNUD mettra sur pied, d'informations circonstanciées sur les objectifs généraux du programme de pays, les projets, les activités opérationnelles et les opérations d'approvisionnement.

26. Le Directeur régional a prié le Conseil d'administration d'autoriser l'ensemble de mesures proposé pour que le PNUD puisse reprendre ses activités en République populaire démocratique de Corée.

27. De nombreuses délégations se sont déclarées en faveur des activités exposées dans l'ensemble de mesures proposé, faisant valoir l'importance de la reprise des opérations du PNUD en République populaire démocratique de Corée, dès lors que la responsabilisation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation étaient renforcés. Deux délégations ont rappelé que l'analyse du programme pour ce pays et les investigations menées à ce sujet avaient mobilisé d'énormes ressources en temps et en argent, et une délégation s'est félicitée que, du fait de ces initiatives, les activités du PNUD en faveur du développement soient devenues plus transparentes. Une autre délégation, jugeant que la suspension des activités du PNUD avait été motivée par des considérations d'ordre politique, s'est félicitée que les investigations n'aient pas révélé d'irrégularités. De nombreuses délégations ont estimé que la suspension des opérations du PNUD, comme cela avait été le cas en République populaire démocratique de Corée, porterait atteinte à la neutralité et à l'impartialité du PNUD

en matière d'assistance au développement humain et compromettrait la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

28. Plusieurs délégations ont prié le PNUD de tenir le Conseil d'administration informé de l'évolution de la situation en République populaire démocratique de Corée. Une délégation, se félicitant que le PNUD ait fait preuve de pragmatisme pour cerner les éléments susceptibles de régler les problèmes rencontrés, a demandé des précisions quant au recrutement de personnel sur le plan local. Une autre a souligné que les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée devaient contribuer uniquement à la réalisation des objectifs viables de développement humain, comme énoncé dans la décision 2007/12, ainsi que dans la décision prise oralement exposée par l'Administrateur associé, et a prié le Programme d'en contrôler de près l'exécution.

29. Certaines délégations ont noté que deux des projets du PNUD en matière d'énergie pourraient fusionner pour n'en faire qu'un, et elles ont estimé qu'il y avait des lacunes au niveau du renforcement des capacités, de la formation et de la pérennisation des résultats. Elles ont souhaité savoir s'il existait un montant plafond pour l'adoption de projets supplémentaires. Une délégation a fait valoir que l'interruption de l'aide au développement risquait de mettre en danger la réalisation, en République populaire démocratique de Corée, des objectifs de développement nationaux et de ceux convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une autre a demandé que des fonds supplémentaires soient consacrés à ce programme de pays.

30. De nombreuses délégations ont souscrit à l'idée d'aligner le programme de pays du PNUD sur ceux des autres organismes des Nations Unies une fois achevée, en 2010, la mise en œuvre de l'ensemble de mesures. Elles ont jugé que la reprise des opérations du PNUD permettrait aux autres organismes de se consacrer pleinement à leurs tâches, le PNUD reprenant sa mission fondamentale, à savoir la coordination de l'aide.

31. Le Conseil d'administration, se fondant sur les propositions présentées par l'Administration (DP/2009/8) ainsi que sur les assurances données par le Directeur régional lors des débats, a adopté la décision 2009/1, relative aux mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a remercié le Président du Conseil, l'Administrateur du Programme et ses collaborateurs, ainsi que le Groupe des 77 et la Chine. Il s'est félicité de la reprise des activités du PNUD et l'a assuré de la volonté de la République populaire démocratique de Corée de collaborer avec le Programme.

IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Règlement financier et règles de gestion financière; rapport sur la révision complète du classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et propositions d'application des recommandations y figurant

32. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a donné un aperçu des propositions relatives au règlement

financier et aux règles de gestion financière ainsi que des travaux en matière de classement des postes. Soulignant qu'il s'agissait de codifier et consolider la gestion du risque et le contrôle financier en se fondant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public, il a assuré le Conseil que les propositions dont il était saisi tenaient compte des dispositions du cadre de responsabilisation et des nouveaux arrangements en matière de gouvernance que ce dernier avait approuvés.

33. Il a réaffirmé qu'il était nécessaire de reclasser les postes afin que le Bureau puisse attirer et retenir des personnes compétentes; en effet, le taux élevé de renouvellement des effectifs avait eu des incidences préjudiciables sur la productivité et le budget. Il a assuré le Conseil que les reclassements seraient échelonnés, et qu'ils n'interviendraient qu'après examen approfondi, par l'Administration, des incidences de cette opération sur le budget et le personnel. Il a indiqué que le Secrétaire général, suivant en cela les directives du Conseil sur les arrangements en matière de gouvernance, lui avait délégué ses pouvoirs en matière d'administration du personnel.

34. Le Directeur exécutif a donné, à titre préliminaire, des informations chiffrées sur le budget, et il a indiqué que le Bureau devrait atteindre l'excédent d'exploitation qui lui avait été assigné comme objectif pour l'exercice en cours, le montant des projets exécutés devant s'établir, pour la première fois, à plus d'un milliard de dollars et l'excédent d'exploitation à 6,3 millions de dollars. Il s'est de nouveau engagé à poursuivre les contacts avec les membres du Conseil pour ce qui était du plan stratégique de l'UNOPS jusqu'au moment où le Conseil l'examinerait, à sa deuxième session ordinaire de 2009. Enfin, il a informé le Conseil des résultats de l'investigation relative à un cas de présomption de fraude par un haut responsable du Bureau.

35. De nombreuses délégations ont souscrit aux reclassements proposés et souhaité qu'ils soient rapidement approuvés afin que les fonctionnaires de l'UNOPS soient traités selon les normes du régime commun des Nations Unies. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la portée de ces reclassements et, se demandant s'ils intervenaient au bon moment, a appelé à de nouvelles consultations officieuses au sein du Conseil, ainsi qu'avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). À ses yeux, il importait d'envisager les incidences que cette mesure, globale et coûteuse, risquait d'avoir sur la perception que l'on se faisait de l'ONU, au moment où les budgets nationaux étaient mis à rude épreuve et où des emplois étaient détruits dans le monde entier. Nombre de délégations ont noté avec satisfaction que la concertation avec le CCQAB et le rapport qui en était issu avaient servi de base aux propositions de reclassement. Certaines se sont félicitées que l'UNOPS ait avancé dans l'application des Normes comptables internationales du secteur public et qu'il ait donné suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment s'agissant du système de gestion du matériel, des mécanismes de contrôle interne et du rôle accru des représentants régionaux. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'état du solde interfonds et des produits différés de l'UNOPS, ce qui – indépendamment des sommes en jeu – risquait d'avoir des incidences sur la gestion de cet organisme autofinancé.

36. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/4 relative au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les

services d'appui aux projets ainsi que la décision 2009/5 sur l'opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'application des résultats de l'opération. Après l'adoption de la décision 2009/5, une délégation a noté qu'il était entendu que le reclassement des postes ne devait pas avoir d'incidences budgétaires, la hausse des traitements devant être compensée par des gains de productivité et une baisse des coûts associés au taux de renouvellement des effectifs, qui avaient jusque-là été plus élevés que la moyenne enregistrée pour les autres organismes. Une autre délégation a annoncé qu'elle suivrait de près la gestion de l'UNOPS.

V. Fonds d'équipement des Nations Unies

37. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a indiqué que, au cours des quatre dernières années, le nombre de pays pour lesquels des programmes étaient financés par le Fonds était passé de 23 à 40. Le Fonds avait entrepris de décentraliser ses opérations. Sa dotation, provenant de 24 donateurs, avait augmenté, pour s'établir à 50 millions de dollars en 2008. Presque tous les nouveaux programmes étaient désormais réalisés conjointement, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le mandat du Fonds en matière d'équipement présentait plusieurs avantages, du fait de la marge de manœuvre financière qu'il autorisait. Des résultats cruciaux avaient été obtenus en 2008, notamment en ce qui concernait :

a) *Le développement local*, particulièrement par des activités de renforcement des capacités et de soutien à l'investissement en faveur de 749 collectivités locales, dont près de 70 % en Afrique;

b) *Le financement accessible à tous*, un appui ayant été prêté à 40 établissements représentant 1,5 million de clients, dont 60 % de femmes. En 2008, des programmes de financement accessible à tous avaient été lancés dans 16 pays parmi les moins avancés;

c) *L'évaluation et la notation*, et spécialement la bonne note en matière d'efficacité de l'aide, accordée au Fonds par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, organisme indépendant d'orientation et de recherche. Par ailleurs, la Banque mondiale, dans son rapport de 2008 sur l'autoévaluation du Fonds, a félicité ce dernier pour son action en matière de développement local.

38. Les délégations ont exprimé leur confiance au Secrétaire exécutif. Constatant avec satisfaction les bons résultats obtenus par le Fonds, elles ont confirmé l'importance de son action dans les pays les moins avancés pour ce qui était du microfinancement et du développement local. Une délégation a prié le Fonds de continuer à faire connaître ses avantages comparés par rapport au PNUD, à d'autres institutions de financement et à l'ensemble du système d'aide au développement, et de s'employer à augmenter le nombre des donateurs. Une autre a indiqué que le nouveau partenariat stratégique conclu avec le PNUD avait permis au Fonds de consolider sa présence aux niveaux des régions et des pays, ce qui s'était traduit par des gains d'efficacité, et elle a prié le Fonds de poursuivre ses travaux en matière de décentralisation, de développement local et de financement accessible à tous, d'élargir son offre au niveau des programmes et de continuer à pratiquer une gestion axée sur les résultats. Une délégation s'est déclarée satisfaite du programme MicroLead de microfinancement et a invité le Fonds à y recourir pour aider au

relèvement après un conflit, ainsi qu'à resserrer ses liens de coopération avec la Commission de consolidation de la paix.

39. Le Secrétaire exécutif a donné des précisions sur le comité d'examen des opérations récemment institué. Il a souligné la relative fragilité des ressources de base, malgré leur récente augmentation, et il a indiqué que, outre celui avec le PNUD, de nouveaux partenariats stratégiques avaient été conclus avec de nombreux organismes des Nations Unies. Il a expliqué le fonctionnement du Fonds MicroLead de microfinancement, doté de 26 millions de dollars, qui était une initiative Sud-Sud conçue pour inciter les grandes institutions de microfinancement des pays du Sud à élargir leurs opérations aux pays les moins avancés, et tout particulièrement à ceux qui étaient aux prises avec une crise ou qui se relevaient d'un conflit. Ce fonds recevait un appui substantiel de la Fondation Bill et Melinda Gates. Le Secrétaire exécutif a souligné que le FENU accordait une grande importance à l'action incitative, à l'obtention de résultats quantifiables et aux principes d'intégrité et de transparence. Il a prié le Conseil d'administration de continuer à allouer au Fonds des moyens financiers au titre du budget ordinaire et des autres ressources. Enfin, il a présenté aux membres du Conseil le nouveau Secrétaire exécutif adjoint.

VI. Égalité des sexes au PNUD

40. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement ainsi que la Directrice du Groupe de l'égalité des sexes ont donné un aperçu général des questions d'égalité des sexes au PNUD, récapitulant les avancées obtenues et les problèmes en suspens.

41. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a donné des chiffres illustrant l'ampleur des difficultés : 82 millions de femmes de par le monde étaient sans emploi, contre 70 millions 10 ans plus tôt. Celles qui travaillaient étaient employées dans des secteurs peu productifs, ce qui supposait un risque économique plus élevé. Il a exposé l'action que le PNUD menait en faveur des femmes et du développement humain face à la crise économique mondiale, au moyen du renforcement des capacités nationales aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de développement et dans les dépenses publiques. Une étude novatrice avait été réalisée, qui analysait l'impact de la crise sur l'égalité des sexes, et sur laquelle le PNUD se fondait pour élaborer des interventions adaptées aux réalités de chaque pays. La Directrice du Groupe de l'égalité des sexes a rappelé le plan d'action de 2007 en faveur de l'égalité des sexes et exposé les avancées obtenues pour ce qui était des capacités internes, de la responsabilisation et des dispositifs de suivi des activités menées en faveur des femmes.

42. La Directrice a en particulier donné des informations actualisées sur les points suivants :

a) *Renforcement des capacités aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes*, notamment par le lancement, à l'échelle mondiale, par l'Administrateur du Programme, de la stratégie pour l'égalité des sexes pour 2008-2011;

b) *Consolidation des résultats obtenus en matière de parité des sexes dans les entreprises*, au moyen d'un meilleur suivi et d'une meilleure communication des résultats;

c) *Financement d'activités en faveur de l'égalité des sexes*, un montant de 12,8 millions de dollars ayant été imputé au budget ordinaire pour l'application de la stratégie pour l'égalité des sexes;

d) *Ressources humaines aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes*, notamment en assurant des effectifs suffisants pour l'exécution des programmes régionaux visant à dynamiser et compléter l'action menée au niveau des pays;

e) *Consolidation de la gestion des connaissances aux fins de l'égalité des sexes*, une large place étant faite au remaniement du site Web du PNUD sur l'égalité des sexes et aux portails régionaux y relatifs;

f) *Accentuation de la programmation commune interinstitutions au niveau mondial comme national*, par le biais des groupes thématiques des équipes de pays des Nations Unies ainsi que de plusieurs équipes spéciales interinstitutions s'occupant des questions relatives aux femmes.

43. La Directrice a remercié le Conseil d'administration du soutien qu'il prête à la stratégie pour l'égalité des sexes, et elle l'a assuré qu'une attention toute particulière serait accordée à la préservation des avancées obtenues vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la fourniture d'outils et de moyens aux parties prenantes afin de les aider à faire face à la crise que le monde traverse.

44. De nombreuses délégations ont invité le PNUD à continuer de prendre systématiquement en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et les intégrer à ses domaines d'action privilégiés, ainsi qu'à accentuer la responsabilisation dans ce domaine en vue d'obtenir des résultats probants. Il convenait en particulier d'élaborer des indicateurs de succès liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations ont souhaité savoir par quels moyens le PNUD contrôlait les ressources allouées aux fins de l'égalité des sexes et en faveur des femmes. Elles ont insisté sur le fait que des résultats tangibles ne seraient obtenus que si les personnels, notamment d'encadrement, étaient convaincus de l'importance de l'égalité des sexes. Elles ont demandé des précisions sur la coopération avec les autorités nationales en matière d'allocation de fonds en faveur de l'égalité des sexes; elles ont souhaité savoir si le PNUD disposait de ressources et de compétences suffisantes, dans ses différents domaines d'action privilégiés, en ce qui concernait l'égalité des sexes; et elles ont prié le PNUD d'indiquer quels étaient, à son avis, les grands problèmes liés à la prise en compte des sexes spécifiques, compte tenu des réalités nationales des nombreux pays où il exerçait son action. Une délégation a annoncé que, grâce à l'aide de ses partenaires de développement, 18 % des sièges de parlementaires de son pays étaient réservés à des femmes.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/6 relative à l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

46. L'Administrateur associé du PNUD, la Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont respectivement présenté les rapports sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/2009/5; DP/FPA/2009/1 et DP/2009/6). Un représentant du Comité a pris part au débat.

47. Les membres du Conseil se sont félicités de la suite donnée par ces trois organismes aux recommandations des commissaires et ils ont accueilli avec satisfaction la participation du représentant du Comité au débat. Ils ont demandé un complément d'information sur les provisions constituées pour financer les charges afférentes à l'assurance maladie après la cessation de service. Ils ont souhaité que soient précisées, à l'occasion des débats du Conseil comme lors de réunions informelles, les incidences qu'aura, en 2009, l'application des Normes comptables internationales du secteur public. Des délégations ont sollicité l'opinion du représentant des commissaires sur la suite donnée aux recommandations et ont souhaité savoir si des lacunes avaient été constatées. Elles ont souhaité avoir l'avis du Comité sur les mesures que ces organismes pourraient prendre pour cerner les risques et les atténuer. Elles ont souhaité que le dialogue avec le Comité se poursuive, soit à la session annuelle de 2009, soit à la deuxième session ordinaire de cette même année.

48. S'agissant du PNUD, certaines délégations se sont étonnées du faible nombre d'audits des services du siège. Une délégation a sollicité des précisions sur l'approche harmonisée des transferts monétaires. Une autre a demandé que la gestion de la trésorerie soit plus rigoureuse; de plus, la base de données des indicateurs de gestion axée sur les résultats devait être actualisée, offrir des informations plus détaillées, plus réalistes et indiquant les échéances. Une délégation a prié le PNUD de préciser comment il entendait appliquer la gestion axée sur les résultats au contrôle des activités des bureaux de pays en vue de consolider la responsabilisation. Cette même délégation s'est inquiétée du faible taux d'application des recommandations d'audit et a demandé que cette question soit de nouveau examinée à la prochaine session annuelle. L'insuffisante rigueur des informations sur les fonds d'affectation spéciale approvisionnés de manière multilatérale ou bilatérale posait aussi problème. Des délégations ont souhaité savoir comment le PNUD entendait consolider ses opérations d'achats et avoir des précisions sur les risques que pourraient poser les marchés partagés entre plusieurs soumissionnaires qui ne feraient pas l'objet d'un examen.

49. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis par l'UNOPS et de la qualité du rapport que le Bureau avait présenté. Elles l'ont prié de poursuivre sur cette voie et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

50. De nombreuses délégations ont posé des questions au représentant des commissaires aux comptes. Elles ont sollicité son opinion sur la suite donnée aux recommandations et ont souhaité savoir si des lacunes avaient été constatées.

Elles ont souhaité avoir l'avis du Comité sur les mesures que ces trois organismes pourraient prendre pour cerner les risques, les gérer et les atténuer.

51. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a brièvement répondu à ces questions, soulignant les progrès accomplis depuis la publication du rapport des commissaires. Il a mis en relief l'importance de la concertation avec les Comités d'audit du PNUD et du FNUAP, le CCQAB et la Cinquième Commission. Il a exposé dans leurs grandes lignes les modalités par lesquelles les commissaires, au milieu de chaque exercice biennal, vérifiaient l'état d'avancement de l'application des recommandations. Évoquant les mesures relatives aux risques prioritaires prises par les hauts responsables du PNUD, il a estimé qu'il s'agissait là d'une pratique optimale. En réponse à une question précise, il a indiqué que les commissaires avaient traité de la question des marchés partagés dans deux de leurs précédents rapports; les risques que pourrait poser cette modalité pouvaient être atténués grâce au renforcement des contrôles internes du système Atlas et d'un dispositif d'examen permettant de détecter au plus tôt les opérations critiques.

52. L'Administrateur associé a indiqué que 13 opérations d'audit seraient menées au siège en 2009 et que cette pratique deviendrait courante. Il s'est étonné que la gestion de la trésorerie ait été jugée défailante, mais il avait pris l'initiative d'élaborer un plan global de réorganisation et de suivi des recommandations d'audit. S'agissant des opérations d'achat, le PNUD avait décidé d'auditer les processus et de cerner les points faibles, ce qui se traduisait d'ores et déjà par des résultats tangibles. En ce qui concernait l'application des Normes comptables internationales du secteur public, il a convenu qu'un échange de vues plus approfondi aiderait les membres du Conseil d'administration à appréhender ce que cela représentait sur le plan des ressources humaines et financières et leur permettrait d'en mieux comprendre les incidences dans divers domaines, par exemple l'assurance maladie après la cessation de service. Il a donné l'assurance au Conseil qu'une plus grande attention serait accordée aux fonds d'affectation spéciale.

53. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations et de leur appui, et elle a assuré le Conseil que le FNUAP avait mis en place tous les systèmes lui permettant de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes. Elle a convenu qu'il serait opportun de donner de nouvelles informations sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public, notant que la session annuelle de 2009 pouvait utilement être l'occasion d'y procéder. Le FNUAP avait commencé à appliquer ces normes en 2008 et le processus devrait s'achever en janvier 2010, en collaboration étroite avec d'autres partenaires.

54. S'agissant de l'assurance maladie après la cessation de service, la Directrice a indiqué que le FNUAP s'était préparé aux changements qui allaient intervenir et avait commencé à en financer les charges afférentes à 2007 et aux années précédentes. Le FNUAP avait commencé à imputer les montants estimatifs correspondants sur les coûts salariaux mensuels à compter de janvier 2008. Pour ce qui était de la gestion des vacances de poste, le FNUAP était résolument déterminé à réduire les délais d'attribution des postes. Des informations actualisées sur ce point seraient données bientôt, sans doute à la session annuelle. Enfin, la Directrice a rappelé que le FNUAP rendait compte deux fois par an des opérations d'audit :

la vérification externe faisait l'objet de débats à la première session ordinaire, tandis que les questions d'audit interne étaient examinées à la session annuelle.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/2 relative à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007.

VIII. Rapport au Conseil économique et social

56. Au nom du PNUD et du FNUAP, la Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a présenté le rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5).

57. Les délégations ont réaffirmé l'importance des liens entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration, tout comme de leurs responsabilités mutuelles. Elles ont appelé à améliorer l'efficacité et la productivité, à consolider la cohérence entre les organismes et à faire une plus large place aux missions de chacun d'eux ainsi qu'à l'harmonisation de leurs activités. Elles ont rappelé qu'à l'avenir les rapports au Conseil économique et social devraient s'articuler autour des sections de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en suivant l'agencement. Il importait de rationaliser et de simplifier les modalités de communication de l'information, d'éviter les chevauchements et d'alléger la tâche que constitue l'établissement des rapports.

58. Tout en soulignant l'importance des principes de transparence et de responsabilisation au regard des activités opérationnelles et de gestion, une délégation a exprimé l'espoir que le PNUD et le FNUAP exécuteraient sur le terrain des activités axées sur l'obtention de résultats sans devoir s'épuiser à établir de plus en plus de rapports; elle respecterait les mesures que ces deux organismes prendraient pour répondre aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée.

59. Les délégations ont demandé que la qualité des rapports soit améliorée, que l'établissement des repères soit plus rigoureux afin de permettre la comparaison entre les résultats obtenus et ceux prévus dans les plans stratégiques, qu'il soit fait état des enseignements tirés de l'expérience et que les recommandations s'inscrivent dans une perspective d'avenir. Il importait de prendre en compte les besoins des pays à revenu intermédiaire, la coopération Sud-Sud et les enjeux du perfectionnement des capacités. Il fallait aussi augmenter l'appui technique et financier au système des coordonnateurs résidents, élargir le cercle des candidats aux postes de coordonnateur résident, et améliorer la transparence des processus de sélection destinés à pourvoir des postes de haut niveau.

60. Les délégations ont noté que le nouveau cycle d'examen complet des activités opérationnelles de développement s'accompagnait de tâches particulières pour le PNUD et le FNUAP et qu'il importait que le Conseil d'administration continue de faire une large place à leur exécution dans le cadre de son rapport au Conseil économique et social. Il serait en particulier utile de savoir comment ces organismes entendaient répondre aux problèmes que posait le perfectionnement des capacités. Six délégations ont exposé les données d'expérience tirées de l'application, dans des pays pilotes et autres, des principes de cohérence de l'action du système des Nations Unies et de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

61. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a dit avoir pris note de ce que les délégations souhaitaient que les rapports soient davantage agencés en fonction de la structure de l'examen triennal complet des activités opérationnelles. Il serait cependant utile de débattre la question plus avant afin d'éviter des chevauchements avec le plan stratégique et les obligations de communication prescrites par le Département des affaires économiques et sociales, et de déterminer la meilleure façon d'agencer le rapport pour que le Conseil d'administration tire le meilleur parti de l'analyse. L'Administrateur assistant a par ailleurs évoqué les travaux du groupe consultatif des 13 chargé des questions se rapportant aux pratiques de fonctionnement, aux sessions communes, aux compétences des coordonnateurs résidents et à d'autres questions. Il a insisté sur l'importance de la prochaine reconstitution des ressources du FENU, et il a traité de l'évaluation des expériences pilotes menées dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, demandée par l'Assemblée générale. Il a réaffirmé que les pays à revenu intermédiaire avaient des besoins particuliers. Enfin, il a rappelé l'importance capitale de la coopération Sud-Sud.

62. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a déclaré partager les vues exprimées par les délégations, selon lesquelles, si la communication de l'information était importante, il ne fallait pas pour autant alourdir la tâche que constituait, pour les organismes, l'établissement des rapports. Il importait en particulier de ne pas surcharger, par de nouvelles obligations dans ce domaine, les bureaux de pays qui devaient impérativement se consacrer à l'exécution des programmes. La question de l'appui au système des coordonnateurs résidents était à l'étude. Par ailleurs, le Groupe des Nations Unies pour le développement avait élaboré des principes devant régir l'action des organismes des Nations Unies en matière de perfectionnement des capacités et le FNUAP continuait de s'employer à régler les problèmes rencontrés. Il importait de rendre compte des questions liées à la coopération Sud-Sud et aux pays à revenu intermédiaire. En conclusion, la Directrice a remercié le Conseil d'administration de ses observations des plus utiles.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2000/3 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration

64. Le Président du Conseil d'administration a ouvert le débat consacré au FNUAP par une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné le rôle capital du Fonds dans l'architecture internationale de l'aide au développement. Rappelant que l'année 2009 marquait le quarantième anniversaire du Fonds et le quinzième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il a déclaré qu'au cours des 40 dernières années, le FNUAP avait été à la tête de l'action menée par le système des Nations Unies concernant les questions relatives à la population et au développement. Le FNUAP avait joué un rôle capital dans l'aide accordée aux pays en matière d'évolution démographique, de santé procréative, notamment pour ce qui était de la planification familiale, et d'égalité des sexes. Le Fonds était le plus grand bailleur

d'aide multilatérale aux pays en développement concernant les questions touchant la population.

Déclaration de la Directrice exécutive

65. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration (voir <http://www.unfpa.org/public/op/edit/News/pid/1536>) dans laquelle elle a tout d'abord félicité le Président ainsi que les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection, et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants de leur diligence. Elle a rendu hommage à l'Administrateur du Programme, qui avait annoncé qu'il ne solliciterait pas un second mandat. Elle s'est félicitée de l'entrée en fonctions du nouveau Président des États-Unis d'Amérique, et a indiqué qu'elle comptait œuvrer avec ce pays à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et plus particulièrement à celle de la cible visant à rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015. Elle a souligné que les Nations Unies représentaient l'espoir, même si elles devaient faire face à d'incommensurables défis. Faisant observer que, s'il était vrai que les crises étaient interconnectées, les êtres humains l'étaient aussi, elle a insisté sur le fait qu'il fallait tirer le meilleur parti de ces connexions, intensifier le dialogue entre les cultures, défendre les valeurs universelles et trouver des solutions aux nombreuses crises qui frappent la planète. Les plus démunis devaient être au cœur de l'action menée par les organismes des Nations Unies. Les buts énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement revêtaient une importance capitale au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

66. La Directrice exécutive a rappelé combien il importait de mettre en place des réseaux à l'échelle nationale, régionale et mondiale afin de mieux diffuser l'information, les connaissances et les données d'expérience, notamment par la coopération Sud-Sud et les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud. Donnant un aperçu de la Campagne pour éliminer les fistules, menée par le Fonds, elle a indiqué que ce dernier intensifiait l'action menée avec ses partenaires en vue de la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire (Améliorer la santé maternelle), ciblant tout particulièrement 60 pays où la mortalité liée à la maternité était élevée. Elle a remercié tous les pays qui avaient versé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle. Elle a souligné l'importance de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et a rappelé que le Fonds avait établi des partenariats avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et diverses organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le milieu associatif, y compris des associations confessionnelles. Le FNUAP s'employait aussi à établir le contact avec les jeunes, constituant à cet effet des réseaux ou tirant parti de ceux qui existaient déjà, tels le Groupe consultatif de jeunes et la Coalition en faveur des adolescentes. Pour ce qui était des droits de l'homme – y compris le droit à la santé en matière de sexualité et de procréation et, d'une manière générale, le droit au développement – le Fonds a retenu une démarche respectueuse des valeurs culturelles. Par ailleurs, le Fonds s'employait, au sein de nombreux réseaux, à prévenir la violence contre les femmes.

67. Rappelant que le Fonds adhérait aux mesures de réforme de l'ONU, notamment s'agissant de la simplification, de l'harmonisation et de l'initiative Unité

d'action des Nations Unies, la Directrice exécutive a indiqué que, grâce aux mesures de régionalisation, les activités du FNUAP étaient davantage axées sur le terrain et sur l'obtention de résultats. Elle a informé le Conseil d'administration des derniers développements concernant la création de bureaux régionaux et a remercié les pays qui avaient largement contribué à la régionalisation. Le FNUAP accordait la priorité à la consolidation de la responsabilisation, du contrôle, du suivi et de l'évaluation. Par ailleurs, des mesures concrètes étaient prises pour renforcer la sécurité des personnels. En ce qui concernait la situation financière, la Directrice exécutive a indiqué qu'en 2008 le montant provisoire des contributions versées au titre des ressources de base se chiffrait à 430 millions de dollars, soit 10 millions de dollars de plus que l'année précédente. Toutefois, en raison de taux de change défavorables au moment du versement tardif de contributions provenant de certains grands bailleurs de fonds, ce montant était inférieur de 50 millions de dollars aux prévisions. Les contributions au titre des ressources autres que de base se montaient à quelque 300 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de plus qu'en 2007. Aucune diminution des ressources n'était prévue pour 2009, plusieurs bailleurs de fonds ayant annoncé des contributions plus élevées. La Directrice exécutive a remercié les principaux bailleurs de fonds et les pays qui avaient annoncé des contributions pluriannuelles. Enfin, elle a remercié tous les pays pour la confiance qu'ils plaçaient dans le Fonds et pour leur contribution à ses travaux.

68. Les délégations, applaudissant au discours de la Directrice exécutive, se sont félicitées de cette déclaration éclairante et exemplaire. Elles l'ont remerciée pour son dynamisme et ont exprimé leur appui résolu aux travaux du FNUAP. Elles ont été sensibles à l'approche retenue, qui fait une part aux valeurs religieuses et culturelles dans la coopération au développement, et elles se sont félicitées des partenariats établis avec des associations confessionnelles. Elles ont félicité la Directrice exécutive à l'occasion de la prorogation de son mandat pour deux années et l'ont remerciée de la clairvoyance dont elle a fait preuve en sa qualité de présidente du Comité de haut niveau sur la gestion. Elles ont accueilli avec satisfaction les travaux relatifs à la réforme des pratiques de fonctionnement. Elles ont rappelé l'importance critique des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la lutte contre la pauvreté. Elles se sont inquiétées du retard pris sur la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire et ont déclaré craindre que la crise financière mondiale entrave davantage la réalisation de l'ensemble de ces objectifs. Elles se sont également déclarées préoccupées par la régression du financement international de la planification familiale. La délégation des Pays-Bas a annoncé qu'elle organiserait, en coopération avec le FNUAP, une réunion de haut niveau sur l'objectif numéro 5. La délégation japonaise, soulignant l'importance qu'il y avait à appréhender de manière globale la santé publique dans le monde, y compris pour ce qui était de la santé procréative et de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, a annoncé qu'une réunion ministérielle de suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) se tiendrait au Botswana en mars. Les délégations ont noté que la crise financière mondiale montrait combien il importait d'optimiser l'aide.

69. Les délégations ont pris note de la part que le Fonds prenait à la prévention de l'infection par le VIH. Elles ont souligné qu'il importait d'associer l'action en matière de santé de la sexualité et de la procréation à cette prévention. Elles se sont

félicitées des liens de coopération noués avec l’OMS, l’UNICEF et d’autres partenaires de développement. Une délégation a insisté sur l’importance du préservatif féminin au regard de l’autonomisation des femmes et a noté que le FNUAP était désormais membre du comité directeur de l’Initiative mondiale de distribution de préservatifs. Tout en soulignant que le FNUAP devait avoir un rôle central concernant les questions féminines, les délégations ont appelé les organismes des Nations Unies à mieux se répartir les tâches au niveau des pays et à axer leurs travaux sur leurs avantages comparatifs. Elles les ont engagées à désagréger les statistiques en fonction des sexes afin que l’on puisse mieux suivre l’effet des programmes sur les femmes et les filles. Une délégation a noté que la future secrétaire d’État de son pays s’intéressait activement et depuis longtemps aux questions qui relevaient du mandat du FNUAP et qu’elle avait récemment rappelé que le sort des femmes et des filles la préoccupait tout particulièrement.

70. Les délégations se sont félicitées de l’adhésion du Fonds aux principes d’harmonisation et d’unité d’action ainsi qu’à d’autres aspects de la réforme de l’ONU, et elles ont accueilli avec satisfaction les mesures prises dans ce sens. Il a été souligné que le FNUAP avait un rôle capital à jouer dans la promotion d’une approche respectueuse des valeurs culturelles dans le cadre de l’unité d’action, approche fondamentale pour lutter contre la discrimination et les pratiques dangereuses en fonction des réalités culturelles. Les délégations se sont félicitées de l’action menée par le FNUAP en faveur de la prise en main des programmes par les autorités des pays concernés. Il importait d’étendre la concertation sur l’action à mener en faveur du développement au niveau des pays et de mettre en œuvre le Programme d’action d’Accra. Les délégations se sont interrogées sur le perfectionnement des capacités. Elles comptaient que la régionalisation des opérations du FNUAP consoliderait l’exécution des activités d’assistance technique et d’aide au titre des programmes, notamment pour ce qui était de l’intégration des questions de santé en matière de sexualité et de procréation et des droits y relatifs dans l’action menée pour renforcer les systèmes nationaux de santé.

71. La délégation suédoise a annoncé que la contribution de la Suède aux ressources de base du FNUAP augmenterait de façon substantielle en 2009, et qu’une contribution serait versée pour financer l’action du FNUAP concernant la réalisation de l’objectif 5 du Millénaire. La délégation britannique a annoncé que le Royaume-Uni verserait, entre 2008 et 2011, des contributions à hauteur de 132,5 millions de dollars (soit 89,5 millions de livres sterling) au titre des ressources de base. Avec la délégation danoise, elle a aussi annoncé la mise en œuvre d’une nouvelle stratégie commune de coopération institutionnelle avec le FNUAP. La délégation néerlandaise a rappelé que les Pays-Bas, qui étaient le principal bailleurs de fonds de FNUAP, s’étaient engagés à verser 58 millions d’euros par an pour la période couverte par le plan stratégique; elle a annoncé de plus que la contribution annuelle que ce pays versait au titre de la Stratégie mondiale pour la sécurité d’approvisionnement en produits de santé en matière de procréation augmenterait, pour s’établir à 30 millions d’euros chaque année jusqu’en 2011. La délégation norvégienne a annoncé, à titre indicatif, une contribution pluriannuelle de la Norvège et le maintien, au moins à hauteur du montant versé en 2008, de la contribution annuelle au titre des ressources de base; de plus, le Parlement norvégien avait décidé de porter à 1 % du produit national brut le montant de l’enveloppe budgétaire destinée à l’aide au développement. Les donateurs qui s’étaient engagés à verser des contributions pluriannuelles ont exhorté les autres

bailleurs à faire de même. La délégation de la République de Corée a indiqué qu'en sa qualité de bailleur émergent, ce pays s'engageait à faire pour d'autres ce que la communauté internationale avait fait pour lui.

72. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien et s'est félicitée des annonces de contributions plus élevées, pluriannuelles ou supplémentaires. Remerciant le Danemark et le Royaume-Uni de la stratégie commune de coopération institutionnelle, elle a indiqué que celle-ci permettrait de réduire les coûts de transaction. Pour ce qui était des règles et procédures qui entravaient la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, elle a précisé que les fonds et programmes s'employaient à harmoniser leurs règles et règlements ainsi que leurs pratiques fonctionnelles. Elle a donné des précisions sur les diverses mesures que le FNUAP avait prises en vue d'étoffer les activités de perfectionnement des compétences dans les pays de programme. S'agissant de la santé en matière de sexualité et de procréation et de la prévention de l'infection par le VIH, elle a indiqué que les fiches de bilan et l'outil d'évaluation, ainsi que l'expansion du programme de distribution de préservatifs, tant masculins que féminins, et les liens noués avec le Fonds mondial avaient porté leurs fruits. L'action du FNUAP avait été concluante pour ce qui était de la santé procréative et de la prévention de l'infection par le VIH parmi les femmes, les filles et les groupes exposés, notamment les prostitué(e)s. La Directrice exécutive a indiqué avoir participé récemment, au Mexique, à une réunion au cours de laquelle les Ministres de la santé et de l'éducation s'étaient engagés à faire dispenser des cours d'éducation sexuelle adaptés en fonction de l'âge des élèves. Elle a décrit les modalités de l'assistance technique prêtée aux pays de programme; les activités y relatives avaient jusqu'à récemment été menées par les équipes de pays pour les services techniques, mais depuis que le FNUAP avait régionalisé ses opérations, on s'employait davantage à intégrer les aspects techniques et programmatiques de l'assistance et à recourir aux institutions et compétences régionales, notamment par le biais des réseaux de connaissance. Le FNUAP prêtait également une assistance technique en matière de chiffrage des dépenses, de contrôle et d'évaluation aux fins du renforcement des capacités tant des administrations publiques que des organisations non gouvernementales. La Directrice exécutive a rappelé que la Fédération internationale pour la planification familiale était l'un des partenaires stratégiques du Fonds. Par ailleurs, l'organisation intergouvernementale Partenaires dans le domaine de la population et du développement illustre l'importance du travail en réseau aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

*Réunion d'information sur l'élaboration de la politique du FNUAP
en matière d'évaluation*

73. Le Directeur de la Division des programmes a présenté oralement des informations sur l'élaboration de la politique du FNUAP en matière d'évaluation, conformément aux dispositions de la décision 2008/12 du Conseil d'administration. Une note d'information a été distribuée, qui peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_first.htm.

74. Le Directeur, après avoir indiqué que cette politique aurait pour objet l'amélioration de la productivité des programmes et le renforcement de la responsabilisation, comme l'exigeaient les dispositions de la résolution 62/208 de

l'Assemblée générale, en a exposé les principes directeurs et les principales caractéristiques. Il comptait que le Conseil lui ferait part de ses observations.

75. Plusieurs délégations ont indiqué attacher une grande importance à l'évaluation et à son caractère indépendant, notamment pour ce qui était du budget qui lui était alloué et du programme de travail. Elles se sont demandé si cette fonction pouvait être vraiment indépendante compte tenu du contrôle que le Comité exécutif du FNUAP se proposait d'exercer. Les délégations ont insisté sur l'importance de réaliser des évaluations communes, auxquelles participeraient notamment les personnels nationaux de contrepartie, et d'aider au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation.

76. Les délégations ont invité le FNUAP à harmoniser cette politique avec celles des autres organismes des Nations Unies qui lui étaient apparentés, notamment l'UNICEF et le PNUD, et de tirer parti de leurs données d'expérience dans ce domaine. Elles attendaient avec intérêt de débattre de nouveau de la question à l'occasion de réunions informelles avant que le Conseil soit saisi de cette politique d'évaluation à sa session annuelle de 2009.

77. Le Directeur de la Division des programmes a remercié le Conseil de ses observations et propositions. Il a indiqué que le principe d'indépendance faisait partie de l'avant-projet et qu'il serait maintenu.

IX. Programmes de pays et questions connexes

78. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a entériné, selon la procédure d'approbation tacite et sans qu'ils aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, les programmes de pays concernant, pour l'Afrique, l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Kenya et la Mauritanie, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Haïti et la République bolivarienne du Venezuela, et pour l'Asie et le Pacifique, le Timor-Leste.

79. Les délégations mauritanienne et kényane ont pris ensuite la parole pour remercier le Conseil d'administration d'avoir approuvé les programmes relatifs à leur pays et se sont félicitées du soutien accordé par le FNUAP et des liens de coopération étroits que le Fonds a noués avec les autorités nationales et les autres partenaires du développement. La délégation mauritanienne a annoncé l'augmentation de la contribution que la Mauritanie verserait au FNUAP en 2009.

X. Questions diverses

Hommage à l'Administrateur du Programme

80. Les représentants de chaque groupe géographique ont rendu hommage à l'Administrateur du Programme. Ils ont évoqué la grande expérience qu'il avait acquise en sa qualité de Ministre et de conseiller international renommé en matière de développement. Sa conduite du PNUD en des temps difficiles avait été remarquable, et le Programme jouait un rôle de premier plan en sa qualité de partenaire fiable des pays en développement. Les intervenants ont loué sa conduite éclairée et son autorité intellectuelle, son esprit ouvert et l'approche novatrice qu'il avait mise en œuvre pour accroître les ressources du PNUD aux fins du

développement. L'Administrateur s'était fait le champion de la réforme et il s'était employé sans relâche à améliorer la transparence et l'efficacité du Programme, ainsi qu'à assurer une plus grande harmonisation et une meilleure cohérence de l'action du système des Nations Unies. Les délégations ont apprécié la rigueur dans l'analyse dont il a fait preuve tout au long de son mandat, et elles ont remarqué que le prochain administrateur aurait du mal à le faire oublier.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/7 intitulée « Hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009 ».

Réunions officielles

82. Le Conseil d'administration a tenu les réunions officielles suivantes :

PNUD : Consultations officielles sur l'application de la décision 2008/37 relative à l'audit et aux contrôles internes;

UNOPS : Réunion d'information sur la stratégie de l'UNOPS.

Annexe

Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

*Accroissement démographique et urbanisation rapide :
aggravation de l'insécurité alimentaire en milieu urbain*

83. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a invité le Directeur exécutif adjoint du Programme à présenter le document d'information au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PAM. Ce dernier a appelé l'attention sur la rapidité de l'urbanisation et le « nouveau visage » de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire auxquelles étaient confrontés les habitants des villes. De plus en plus, la pauvreté urbaine allait devenir un sérieux obstacle au développement et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également appelé l'attention des membres des conseils sur certains facteurs de caractère plus général qui montraient que, du fait de la crise alimentaire et de la crise financière, il serait encore plus difficile de trouver une solution au problème posé par la rapidité de l'urbanisation. Sur le milliard d'êtres humains souffrant de la faim dans le monde, nombreux étaient ceux qui vivaient dans une grande agglomération, et il fallait sans attendre s'attacher à répondre à leurs besoins. Il importait certes d'intervenir pour lutter contre la pauvreté, la faim et la malnutrition en milieu urbain, mais il ne fallait pas oublier la crise silencieuse que vivaient les dizaines de millions de personnes résidant dans des endroits reculés et qui ne pouvaient pas faire entendre leur voix. L'aide alimentaire et l'appui nutritionnel pouvaient contribuer à satisfaire les besoins immédiats et donner une forte impulsion à la croissance, ce qui était fort nécessaire dans la conjoncture économique mondiale actuelle, et tout prouvait qu'assurer à la population une meilleure nutrition et un niveau d'instruction plus élevé contribuait de façon spectaculaire à la productivité et la croissance. Il était à noter, par ailleurs, que les catastrophes provoquées par des phénomènes liés au climat compromettaient la santé, la nutrition et l'éducation et que les populations affectées par les changements climatiques cherchaient fréquemment leur salut dans les villes, alors même que celles-ci risquaient, elles aussi, d'être exposées à des phénomènes climatiques extrêmes.

84. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint du PAM a souligné que les interventions et les initiatives mises en œuvre par les autorités nationales devaient être soutenues par une action concertée des organismes des Nations Unies. Il importait également de mobiliser une large coalition d'acteurs, en obtenant notamment le concours des autorités nationales et municipales, et de créer des partenariats avec les organisations non gouvernementales et les associations citoyennes qui luttait contre la pauvreté urbaine. Il fallait par ailleurs centrer davantage l'attention sur l'urbanisation et les problèmes spécifiques auxquels étaient confrontés les urbains qui souffraient de la faim et de la pauvreté. Il fallait

notamment tenir compte des difficultés découlant de l'apparition de taudis non déclarés, ainsi que de la mobilité extrême des pauvres en milieu urbain et de leur accès limité aux services sociaux. L'appui de l'État était indispensable à tous les niveaux si l'on voulait pouvoir mettre sur pied des interventions appropriées visant à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ces personnes.

85. Le Représentant permanent du Tadjikistan a indiqué comment les autorités nationales de son pays s'étaient attaquées aux problèmes provoqués par la crise alimentaire et énergétique. Dans ce pays, 72 % de la population vivaient en milieu urbain et 7 % seulement des terres étaient cultivables. La hausse des prix des produits alimentaires enregistrée en 2007 avait eu des répercussions sur les couches les plus pauvres; la facture des importations de denrées alimentaires avait triplé et l'accès à l'alimentation était précaire. La sécurité alimentaire constituait une priorité pour le Gouvernement tadjik, qui avait réagi non seulement en incitant à l'augmentation de la production vivrière mais aussi en soutenant le pouvoir d'achat des couches les plus pauvres.

86. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le document présenté et ont approuvé l'intention manifestée par les organismes des Nations Unies d'intensifier leurs efforts dans les zones urbaines. Ils ont néanmoins fait valoir qu'il ne fallait pas négliger les campagnes, soulignant à cet égard la nécessité d'associer à cette action tous les autres acteurs compétents, comme ONU-Habitat. La planification des programmes et les interventions devaient être fondées sur des évaluations de la vulnérabilité et faire intervenir toutes les catégories de citoyens pauvres, et surtout les femmes. Par ailleurs, quelques délégations ont déclaré que la réussite des programmes dépendait en grande partie des partenariats avec le secteur privé. Quelques délégations ont insisté sur le fait qu'il importait de soutenir les interventions et les initiatives mises en œuvre par les autorités nationales tout en veillant à ce que les politiques soient bien préparées aux échelons national et infranational et en investissant dans le renforcement des capacités aux niveaux national et municipal.

87. Les intervenants ont fait valoir qu'il était bien plus difficile d'aider les pauvres vivant en milieu urbain car les liens communautaires et les liens de parenté n'étaient pas aussi solides qu'en milieu rural. En outre, différents facteurs, comme la mobilité, l'absence de représentation et la difficulté qu'il y avait à organiser les communautés, faisaient obstacle aux efforts entrepris par les pauvres pour participer avec succès à des activités et programmes structurés. Les participants ont reconnu le rôle joué par le secteur privé dans les domaines de la production et de la distribution des produits alimentaires, et ont évoqué en particulier l'action entreprise conjointement par l'ONU, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation Rockefeller pour faciliter l'accès aux marchés des petits exploitants agricoles, se référant en particulier aux achats de produits alimentaires réalisés dans les pays en développement, dont la valeur avait atteint 1 milliard de dollars en 2008.

Instabilité des prix des produits alimentaires et impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

88. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité la Directrice générale de l'UNICEF à présenter le document d'information sur l'instabilité des prix des produits alimentaires et son impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à animer le débat au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du

PAM. La Directrice générale a appelé l'attention sur les difficultés persistantes que suscitait l'instabilité des prix des produits alimentaires, laquelle avait notamment aggravé la vulnérabilité des populations des pays en développement, et a rappelé qu'elle venait s'ajouter à la crise économique mondiale, qui avait aggravé l'état nutritionnel des pauvres. Elle a également souligné qu'il importait de travailler main dans la main pour atténuer les répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de la crise économique mondiale et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

89. Le Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a exposé les mécanismes de coordination mis en place par les organismes des Nations Unies pour soutenir l'action des pouvoirs publics, dans l'immédiat aussi bien qu'à plus longue échéance, visant à atténuer les répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires, accroître la productivité agricole, surtout des petites exploitations, combattre la malnutrition et consolider les systèmes de protection sociale, comme indiqué en détail dans le Cadre d'action global publié en juillet 2008. Le PAM avait reçu un solide appui pour étendre ses programmes, mais le financement demeurait inférieur aux montants jugés nécessaires pour atteindre tous les objectifs énoncés dans le Cadre d'action.

90. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a mis en relief la forte dépendance de ce pays à l'égard des importations de produits alimentaires et a exposé l'action concertée entreprise par les organismes des Nations Unies pour aider les pouvoirs publics à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Cette intervention s'articulait essentiellement autour de deux volets tendant : i) à accroître la production et le commerce des produits alimentaires; ii) à élargir les programmes sociaux et les filets de sécurité sociale à l'intention des groupes les plus vulnérables, dans les domaines de l'éducation, de la nutrition et de la santé. Le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a fourni un complément d'information concernant les mesures adoptées par les autorités de son pays, visant spécialement à promouvoir une « révolution verte » accélérée; il a insisté sur la valeur essentielle des services fournis par les organismes des Nations Unies dans le cadre d'une approche coordonnée par l'entremise de l'équipe de pays des Nations Unies.

91. Lors de l'échange de vues qui a suivi, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées à l'idée que la crise économique mondiale n'érode encore plus le pouvoir d'achat des pauvres et n'accroisse ainsi le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et incapables de se procurer les aliments dont elles avaient besoin, rendant impossible la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire (Réduire l'extrême pauvreté et la faim).

92. Les délégations ont manifesté leur appui au Cadre d'action global et ont souligné l'importance que revêtait une intervention concertée du système des Nations Unies; elles ont fait valoir que le cas du Mozambique était un exemple dont il y avait lieu de s'inspirer, mentionnant également l'appui apporté par ce pays à l'initiative Unité d'action des Nations Unies. En outre, les délégations ont approuvé l'idée tendant à établir un partenariat plus large pour combattre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, comme cela allait être proposé lors de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale devant se tenir à Madrid les 26 et 27 janvier 2009 sous les auspices conjoints du Gouvernement espagnol et de l'ONU. Elles ont souligné qu'il importait au plus haut point de fournir une assistance aux

petits exploitants étant donné que leur production pouvait contribuer à stabiliser les disponibilités alimentaires locales. Il a été recommandé en particulier d'accroître le pourcentage de l'aide publique au développement consacrée aux programmes de lutte contre la faim.

93. Plusieurs délégations ont recommandé une intervention multisectorielle intégrée pour faire face à l'instabilité des prix des produits alimentaires étant donné que son impact se faisait sentir dans des domaines aussi divers que la nutrition, la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et la sécurité sociale en général. Les femmes étaient particulièrement vulnérables, surtout celles qui étaient à la tête d'un ménage; en effet, elles étaient généralement moins à même de faire face à l'instabilité des prix des produits alimentaires, et étaient en outre fréquemment confrontées à des risques de violence, surtout en période d'insécurité alimentaire. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle qui incombait aux organismes des Nations Unies en matière d'autonomisation des femmes.

94. En réponse à ces observations, les animateurs ont fait remarquer que l'instabilité actuelle et l'aggravation de la situation due à la crise économique mondiale pouvaient également être considérées comme une occasion de s'attaquer à des problèmes profondément enracinés. Le système des Nations Unies pouvait grandement contribuer à renforcer les capacités nationales au moyen d'une assistance technique et de l'établissement de larges partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris le milieu associatif. L'exemple du Mozambique montrait à quel point une intervention coordonnée des organismes des Nations Unies pouvait contribuer à l'action des pouvoirs publics.

95. Pour ce qui était de l'appui devant être fourni aux petits exploitants, les organismes ayant leur siège à Rome s'employaient, conjointement avec la Banque mondiale, à résoudre les problèmes auxquels étaient confrontés ces paysans, d'autant que la plupart d'entre eux étaient des femmes. La problématique hommes-femmes était l'un des fils conducteurs de toutes les interventions mises sur pied par le système des Nations Unies.

96. Réaffirmant que l'action du système des Nations Unies était efficacement coordonnée sous la direction du Secrétaire général, la Directrice générale de l'UNICEF a insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à créer de larges partenariats. Une approche axée sur le cycle de vie était essentielle si l'on voulait atténuer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et promouvoir la survie maternelle et infantile. Il fallait notamment pour cela satisfaire les besoins nutritionnels des femmes enceintes, promouvoir l'allaitement exclusif au sein et veiller à ce que des compléments nutritifs soient disponibles pour les nouveau-nés et les enfants en bas âge. Il importait de suivre une approche intégrée étant donné l'interdépendance entre malnutrition et mauvaise santé et l'impact des défaillances du système d'assainissement et du manque d'hygiène sur la malnutrition.

97. Paradoxalement, l'instabilité des prix des produits alimentaires avait eu un impact positif en ce sens que le monde avait commencé à prendre conscience de la nécessité d'accroître la productivité agricole et de la place occupée par la nutrition dans la santé.

Harmonisation des fonds et programmes des Nations Unies : modes opératoires

98. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a animé les débats sur l'harmonisation des modes de fonctionnement des fonds et programmes des Nations Unies. La Directrice exécutive du FNUAP a présenté le document d'information au nom des quatre organismes, appelant l'attention des participants sur les progrès accomplis au plan mondial en ce qui concerne l'harmonisation des modes opératoires. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a mis l'accent sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans ce pays à cet égard. Le Représentant permanent du Mozambique a fait un exposé dans lequel il a mis en relief l'importance que le Gouvernement mozambicain attachait à la réforme de l'ONU, en particulier à la simplification et à l'harmonisation de ses modes opératoires.

99. Au cours du débat, les délégations ont souligné l'intérêt qu'elles portaient à la question et exprimé leur appui aux mesures tendant à harmoniser les modes opératoires des Nations Unies, notamment la proposition formulée à cet égard. Elles ont souligné que l'ensemble du système des Nations Unies devait avancer sur cette voie en tenant rigoureusement compte des indications données à ce sujet par les organes intergouvernementaux. Elles ont félicité l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique des progrès réalisés. Plusieurs délégations ont demandé aux organismes des Nations Unies de veiller à ce que les réformes entreprises au niveau des pays s'accompagnent de réformes semblables au plan mondial et à ce qu'un concours adéquat soit prêté aux pays.

100. Les délégations ont insisté sur le fait que les économies opérées grâce à l'harmonisation des modes opératoires au niveau des pays devraient être réinjectés dans les programmes menés dans ces mêmes pays. Quelques délégations ont demandé des éclaircissements sur la différence qui existait entre les travaux entrepris dans le cadre du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion et ceux qui étaient menés dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement.

101. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié les délégations de leur appui et de leurs conseils, réaffirmant que les organismes des Nations Unies étaient fermement résolus à harmoniser leurs modes opératoires et à s'attaquer aux problèmes signalés par les États Membres. Elle a fait observer que les tâches étaient clairement réparties au niveau mondial et au niveau des pays : au plan mondial, les organismes des Nations Unies s'attachaient à mettre en œuvre des solutions intéressant l'ensemble du système par l'entremise du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur la gestion; au niveau des pays, l'on s'employait dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement à soutenir l'action des autorités nationales. Le Groupe transmettait au Comité de haut niveau les enseignements tirés des activités menées à l'échelle des pays et les problèmes appelant l'attention de l'ensemble du système. La Directrice exécutive du FNUAP a relevé par ailleurs que, pour une large part, les efforts visant à promouvoir la réforme de l'ONU et la cohérence de son action devraient être menés au niveau des organes directeurs, de sorte que tous les organismes des Nations Unies reçoivent les mêmes indications quant à la marche à suivre. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a remercié les délégations de leur appui et a noté qu'il était indispensable d'harmoniser les modes opératoires si l'on voulait pouvoir exécuter efficacement les programmes au niveau des pays. Le Représentant

permanent du Mozambique a conclu en notant qu'une fragmentation du système des Nations Unies était inconcevable, étant donné que les pays avaient besoin que ce système soit à la fois solide et cohérent.

Harmonisation au niveau de la programmation des fonds et programmes des Nations Unies : appui au renforcement des capacités nationales

102. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a invité l'Administrateur du PNUD à ouvrir le débat sur le renforcement des capacités nationales et le rôle du système des Nations Unies pour le développement à cet égard. L'Administrateur a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies coordonnent leur action pour contribuer à soutenir l'activité économique, à promouvoir une répartition équitable de la richesse, à encourager une gestion rationnelle de l'environnement et à élargir la participation aux processus démocratiques. Les résultats ne pouvaient être durables que s'ils étaient obtenus simultanément dans les domaines social, environnemental et économique. Les organismes des Nations Unies avaient accumulé à cet égard des connaissances qui pouvaient aider les autorités nationales à réaliser les objectifs nationaux de développement.

103. L'Administrateur a évoqué ensuite le rôle essentiel qui incombait à l'État dans la promotion du développement économique et social, de la stabilité et du maintien de la paix, et insisté sur la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités des dirigeants et des institutions publiques dans ces domaines. Il a souligné que l'État devait jouer un rôle de facilitateur et d'intermédiaire entre la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux du développement en vue de promouvoir ainsi la réalisation des objectifs nationaux de développement. Les organismes des Nations Unies étaient en mesure, grâce à l'expérience qu'ils avaient acquise, de jouer un rôle de catalyseur et favoriser des solutions Sud-Sud.

104. La Représentante permanente adjointe de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, parlant au nom du représentant du Ministère indonésien de la planification, empêché, a mis en relief les résultats qui avaient été obtenus récemment dans son pays grâce aux mesures en faveur du renforcement des capacités nationales : élections pacifiques, programmes de reconstruction entrepris après le tsunami et admission, plus tôt que prévu, à se dégager des obligations du Fonds monétaire international. Elle a indiqué que les engagements pris au plan interne pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (comme l'Engagement de Djakarta concernant l'efficacité de l'aide au développement) constituaient, pour l'Indonésie et ses partenaires de développement, l'un des principaux dispositifs d'action. Dans ce contexte, l'ONU avait beaucoup aidé l'Indonésie à renforcer les capacités des institutions infranationales en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; elle avait prêté assistance aux institutions nationales et locales afin qu'elles soient mieux à même d'appliquer la nouvelle politique de décentralisation et elle avait joué un rôle d'intermédiaire pour ce qui était de diffuser au plan mondial les connaissances et les données d'expérience recueillies concernant les changements climatiques, les élections locales et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Cette action avait permis de renforcer les capacités de l'Indonésie et l'avait aidée à tirer parti des capacités des autres pays. La Représentante permanente adjointe a remercié les conseils d'avoir encouragé les initiatives de renforcement

des capacités au niveau des pays et le système des Nations Unies d'avoir aidé à satisfaire les besoins des pays.

105. Les délégations se sont félicitées de la large place faite au renforcement des capacités nationales lors de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies réalisé en 2007. Elles ont réaffirmé que les organismes des Nations Unies devaient définir les objectifs prioritaires à atteindre en la matière à la lumière de leurs mandats respectifs et en se laissant guider par les priorités définies par les autorités nationales. Une délégation a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement de tenir compte des différences de vues existant entre les acteurs du développement en ce qui concerne la cohérence au niveau de l'ensemble du système et a estimé que les concepts liés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pourraient favoriser l'harmonisation des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Elle a demandé au Groupe de dégager – à la lumière des mandats et des avantages comparatifs de chaque organisme – les domaines dans lesquels une harmonisation était possible et contribuerait au développement, et de faire rapport à ce sujet. Deux délégations ont estimé qu'il fallait faire une plus grande place à l'innovation et la coordination pour aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres priorités nationales de développement, soulignant qu'il importait de poursuivre les réformes entreprises. Ces délégations ont invité les équipes de pays des Nations Unies à accorder la priorité au renforcement des capacités et ont souligné qu'il fallait s'employer à recourir plus systématiquement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de mesurer les résultats obtenus. Les conseils ont préconisé la poursuite de la concertation sur le renforcement des capacités nationales et sur l'action du système des Nations Unies pour le développement en la matière.